

L'Etat EN BOURGOGNE



N°28 - JUILLET 2012



Au terme d'une longue période de réserve liée aux campagnes électorales successives, je suis heureux, à l'occasion de ses 7 ans, de vous proposer désormais sous format électronique notre lettre régionale, « l'Etat en Bourgogne ».

Elle sera ainsi plus largement diffusée, auprès des élus et de très nombreux acteurs du monde socio-économique, plus immédiatement disponible, plus économe et inscrite dans la démarche quotidienne de l'Etat de développement durable.

Nous avons volontairement souhaité, au moment de renouer ce fil trimestriel avec vous, proposer un numéro sans dossier thématique central, au profit de la découverte d'actions des services de l'Etat en région Bourgogne dans des domaines aussi divers que la santé, la sécurité, l'emploi, l'agriculture, la culture ou l'environnement.

Je vous invite à découvrir cette lettre, à la faire connaître autour de vous et à nous adresser vos commentaires et vos suggestions, par exemple sur les thématiques que vous souhaiteriez voir traitées au cours des prochains trimestres.

Bonne lecture.

Pascal MAILHOS

Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

NOUVEAUX ARRIVANTS : DES ENJEUX DIFFÉRENTS SELON LES TERRITOIRES DE BOURGOGNE

ANALYSER

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil régional, l'Insee Bourgogne a publié une étude sur le thème des nouveaux arrivants en Bourgogne.

La description des migrations résidentielles s'appuie sur les données collectées lors des enquêtes annuelles de recensement organisées entre 2006 et 2010. Les flux étudiés concernent les changements de région et les mouvements migratoires au sein de la région à l'échelon des territoires.

... suite en page 2



Sommaire

Nouveaux arrivants : des enjeux différents selon les territoires de Bourgogne	p 1-2
Plan régional de l'agriculture durable : pour concilier efficacité économique et performance écologique	p 2
Gendarmerie la réserve opérationnelle, des citoyens engagés pour la sécurité de tous	p 3
11 000 prélèvements par an en Bourgogne pour vérifier la qualité des eaux destinées à la consommation	p 4
« Bougez autrement » !	p 4
Pôle Emploi : la Bourgogne s'engage pour les vendanges !	p 5
Bourgogne : une excellente insertion professionnelle des diplômés de niveau IV des secteurs du sport et de l'animation	p 5
Activité partielle : simplification des démarches	p 6
Recrudescence de la gale : l'ARS se mobilise	p 6
La cession des biens de l'Etat en Bourgogne	p 7
Le patrimoine caché à l'honneur pour la 29 ^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine	p 7
1 ^{er} juillet 2012, chaque conducteur doit disposer d'un éthylotest dans son véhicule	p 8



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

LETRE D'INFORMATION DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DES SERVICES DE L'ETAT

De 2003 à 2008, **203 000 personnes se sont installées dans un des vingt territoires de Bourgogne**. Elles viennent en majorité des autres régions de France, mais les mobilités internes à la Bourgogne concernent 43 % d'entre elles. Ces nouveaux arrivants sont actifs, pour moitié d'entre eux, et s'installent surtout dans les pôles d'emploi ou leur périphérie. Retraités et étudiants sont aussi très nombreux et représentent chacun 11 % des arrivées.

L'impact des arrivées et des départs sur la population bourguignonne permet d'établir **quatre profils de territoires** :

- Sept territoires sous l'influence de grandes agglomérations ou d'un pôle attirent, pour 60 % des nouveaux résidents, des actifs en emploi. En Seine et Tille en Bourgogne, en Plaine de Saône Vingeanne et dans la communauté de communes du Mâconnais Beaujolais, il arrive plus d'actifs qu'il n'en part. Le Beaunois, le Sud Bourgogne, le Chalonais et le Nord de l'Yonne attirent aussi de fortes proportions de personnes en âge de travailler, entre 59 % et 64 % selon ces zones.

- Six territoires accueillent à la fois des actifs et des retraités. En Bresse Bourguignonne, Auxois Morvan Côte-d'Orien et Avallonnais, plus de la moitié des nouveaux arrivants sont des actifs qui pour beaucoup viennent s'installer en couples avec leurs enfants. En Puisaye-Forterre arrivent autant d'actifs que de retraités. En Nivernais-Morvan et en Bourgogne Nivernaise s'établissent surtout des retraités.

- Les arrivées ne compensent pas les départs très nombreux de jeunes dans le Châtillonnais, l'Autunois-Morvan, le Charolais-Brionnais, le Tonnerrois, le Nevers-Sud-Nivernais et de Centre Saône-et-Loire.

- Dans l'espace du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du Dijonnais, les 42 000 nouveaux arrivants sont pour 53 % d'entre eux des actifs en emploi, pour 30 % des étudiants. Ces actifs sont surtout originaires des autres régions et, pour moitié d'entre eux, ont moins de 35 ans.



Migrations en Bourgogne

PLAN RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE DURABLE : POUR CONCILIER EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE ET PERFORMANCE ÉCOLOGIQUE

ORIENTER

Le 15 mars dernier, au cours de la séance plénière de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR), le préfet de région a lancé l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable (PRAD). Ce plan, prévu par l'article 51 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) de juillet 2010, doit fixer les grandes orientations de la politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région.

L'objectif du PRAD est de disposer au niveau régional d'une réflexion sur une vision partagée de l'agriculture durable, conciliant efficacité économique et performance écologique, conduite par l'ensemble des acteurs concernés (profession agricole, chambres d'agriculture, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, agences de l'eau, consommateurs, industries agroalimentaires,...).

Partant du principe qu'une concertation réussie est déterminante pour l'appropriation future du PRAD et sa déclinaison au niveau local, la volonté en Bourgogne est d'impliquer au maximum les différentes parties prenantes dans la construction du document.

Le processus d'élaboration du PRAD, notamment à travers une concertation au niveau régional complétée par des ateliers départementaux, offrira ainsi aux différents participants un espace de discussion constructif, où débattre des orientations à prendre collectivement pour l'agriculture en Bourgogne.

Concrètement le PRAD comprendra :

- Un diagnostic fondé sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux identifiés à l'échelle des territoires pertinents au sein de la région,
- les orientations stratégiques de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État en Bourgogne
- les actions de l'État correspondant à ces orientations
- la liste des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des orientations

Quatre ateliers ont été organisés par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bourgogne le 11 avril 2012 pour discuter les grands objectifs du PRAD et définir des orientations stratégiques correspondantes, selon quatre grands enjeux :

- Emploi, installation, foncier, agriculteur et vie locale, territoires
- Performance économique, écologique et énergétique des exploitations
- Filières, aval, commercialisation, sécurité des aliments
- Adaptation aux changements, technique, formation, recherche

Une journée de réflexion sera ensuite organisée dans chaque département, pour présenter ce premier travail de cadrage et le proposer en discussion à l'ensemble des acteurs locaux. Une première version du PRAD devrait être présentée à l'automne 2012 en COREAMR plénière. Après consultation du public pendant au moins un mois et prise en compte des remarques, le PRAD Bourgogne sera arrêté par le préfet de région d'ici début 2013.



Tout au long de l'année, la gendarmerie reçoit, pour l'accomplissement de ses missions, le renfort de réservistes de la réserve opérationnelle, citoyens qui décident de donner de leur temps pour servir la sécurité de tous.



Comment devient-on réserviste ?

Les réservistes sont :

- des anciens gendarmes d'active, qu'ils aient été gendarmes adjoints volontaires, sous-officiers ou officiers de gendarmerie ou issus du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie,
- d'anciens militaires changeant d'armée pour intégrer la réserve gendarmerie,
- des spécialistes recrutés sur dossier.
- de simples citoyens français

Pour devenir réserviste, il faut avoir entre 18 et 30 ans et suivre une formation, ou être plus âgé mais avoir effectué son service national (né avant le 31 décembre 1978).

Les réservistes issus du milieu civil peuvent exercer dans la réserve jusqu'à l'âge de 50 ans s'ils sont militaires du rang ou, s'ils deviennent sous-officiers, jusqu'à la limite d'âge de leur grade. Les anciens gendarmes d'active peuvent exercer jusqu'à l'âge correspondant à leur limite du grade + 5 ans.

Les réservistes signent un contrat d'engagement spécial dans les réserves (ESR) à l'issue de leur formation initiale.

La formation

Si les anciens gendarmes et militaires intègrent directement la réserve, les citoyens qui n'ont pas effectué l'ancien service national doivent suivre une préparation militaire gendarmerie, pour les hommes du rang, ou une préparation militaire supérieur gendarmerie pour les officiers. D'une durée de 15 jours, la préparation militaire gendarmerie apporte aux futurs réservistes une formation militaire, professionnelle, déontologique ainsi qu'une formation au port et à l'usage des armes.

Pour 2012, les préparations militaires gendarmerie ont eu lieu à DIJON. Une première session de préparation militaire a eu lieu en avril, pendant les vacances de Pâques et une seconde session se déroulera la deuxième quinzaine de juillet.

Les réservistes reçoivent aussi une formation continue qui les amènent dans les 3 ans suivant la signature de leur engagement au diplôme d'aptitude réserve.

Les réservistes bénéficient de l'avancement et ils peuvent accéder au statut de sous-officier en suivant la formation d'agent de police judiciaire adjoint (APJ/A). Il s'agit d'une formation juridique sanctionnée par un examen. Après réussite à cet examen, le réserviste devient APJ/A, prête serment au tribunal de grande instance et exerce les prérogatives de sa nouvelle qualité. Par exemple, il peut rédiger des procès-verbaux de contravention.

L'emploi

Chaque réserviste peut être employé jusqu'à 90 jours par an selon ses disponibilités et perçoit une solde en relation avec le grade qu'il détient. Il est affecté en renfort de la gendarmerie départementale pour l'exécution des missions quotidiennes ou lors de grands événements, mais peut aussi rejoindre les rangs de la gendarmerie mobile. Il est alors engagé en unité constitué, escadrons de réserve de gendarmerie mobile et est employé généralement sur des grands services d'ordre.

En pratique...

Le dépôt de candidature se fait auprès de la brigade de gendarmerie du domicile ou auprès du Centre d'Information et de Recrutement de la gendarmerie, centre commercial de La Toison d'Or à Dijon – 03.80.71.50.05.

La région de gendarmerie de Bourgogne recrute 150 réservistes en 2012. En dehors des jeunes amenés à suivre une PMG, la gendarmerie recherche des réservistes de 34 à 40 ans, avec une situation professionnelle stable, ayant effectué leur service national.

PORTRAIT D'UN RÉSERVISTE



© Crédit photo : Chef d'escadron CORTOT

Le gendarme Alexis RANDAZZO, âgé de 43 ans est employé dans une usine de plasturgie.

De septembre 1986 à février 1988, il a effectué son service national comme gendarme auxiliaire.

En 2004, il décide de revenir vers la gendarmerie et signe un engagement spécial dans les réserves au groupement de gendarmerie départementale de Côte d'Or.

Son parcours de réserviste de 2004 à 2010 est jalonné de formations. Il obtient son diplôme d'aptitude réserve puis suit la formation d'APJ/A en 2010. Il prête serment au TGI de Dijon le 4 avril 2004.

Exerçant son travail en poste, il dispose de temps libre pour la réserve opérationnelle et travaille au profit de diverses brigades de Côte d'Or.



La réserve, c'est une passion. D'autres vont à la pêche, à la chasse, moi je viens en gendarmerie pour aider mes camarades d'active à renforcer la sécurité de tous ».

Mon état de citoyen, réserviste opérationnel de la gendarmerie me donne deux visions de la sécurité, me donne deux visions des problèmes de sécurité. Ça m'apporte une plus grande ouverture d'esprit et un regard différent sur la société.

Les civils qui savent que je suis réserviste de la gendarmerie ne sont pas toujours tendres avec moi, mais leur regard est aussi plus respectueux. Vis à vis de mon employeur, être réserviste gendarmerie renforce l'image de sérieux et de rigueur.



11 000 PRÉLÈVEMENTS PAR AN EN BOURGOGNE POUR VÉRIFIER LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION

PROTÉGER ■



La surveillance des réseaux d'eau potable incombe à différents acteurs : exploitants (équipements), collectivités locales (responsables de l'ensemble de la filière) et préfets (mesures de police sanitaire).

L'Agence régionale de santé (ARS) est chargée pour sa part de contrôler et d'évaluer la qualité de l'eau distribuée à la population. L'ARS formule des prescriptions, des recommandations et des conseils lorsque les résultats ne sont pas conformes à la réglementation.

En Bourgogne, ce programme annuel représente environ 11 000 prélèvements (4 000 en Côte-d'Or, 3 000 dans l'Yonne, 2 600 en Saône-et-Loire, 1 400 dans la Nièvre). Au total, près de 60 paramètres sont passés à la loupe.

Le bilan 2011 montre une amélioration constante des résultats.

Une eau de bonne qualité microbiologique a été desservie à 97% des Bourguignons, même si des efforts restent à faire, en particulier dans les petites collectivités.

De même, environ 95% de la population a pu consommer une eau sans pesticide alors que cette proportion n'était que de 87% en 2009 et de 75% il y a une dizaine d'années. Ces progrès résultent essentiellement de la mise en place de stations de traitement des pesticides.

Pour autant, la pollution des ressources persiste encore et ces équipements, qui ne permettent pas de traiter toutes les molécules, ne dispensent pas de s'engager dans des réponses durables privilégiant la prévention, la diminution des usages de produits phytosanitaires et le développement de modes de productions agricoles respectueux des exigences de protection des ressources, des points de captage et des installations en eau.

*Retrouvez tous les résultats sur le site
<http://www.sante.gouv.fr/eau-potable.html>*

« BOUGEZ AUTREMENT » !

SENSIBILISER ■



Créée par la Commission européenne, la 10^{ème} édition de Semaine européenne de la mobilité se déroulera du 16 au 22 septembre prochains a pour but de sensibiliser le grand public à l'utilisation de modes de déplacements alternatifs « au tout voiture » en favorisant les transports publics, le vélo ou bien encore la marche.

Elle vise également à encourager les collectivités à promouvoir ces modes de transports ainsi qu'à investir dans de nouvelles infrastructures, si nécessaire.

En France, elle est coordonnée comme chaque année par le ministère du développement durable.

A terme, l'ambition affichée est la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports, la réduction des pollutions et des nuisances ainsi que la sécurisation des déplacements.

La Semaine européenne de la mobilité est organisée à partir d'un appel à projets invitant les collectivités locales, les sociétés exploitant un réseau de transport, les entreprises, les associations, les services publics et les établissements scolaires à organiser, du 16 au 22 septembre, des événements liés aux sujets des déplacements.

Gageons que, comme en 2011, de nombreuses initiatives fleuriront en Bourgogne pour une mobilité toujours plus durable !

Plus d'informations (thème de la semaine en 2012, appel à projets, etc.) sur www.agissons.developpement-durable.gouv.fr



Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements et des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi, Pôle Emploi va, cette année encore, procéder à l'envoi de plus de 3000 courriers aux exploitants viticoles de la région pour leur proposer ses services et recueillir leurs besoins.

Il recensera également les demandeurs d'emploi intéressés par cette activité certes saisonnière, mais fortement pourvoyeuse d'emploi dès la fin de l'été.

Les personnes intéressées pourront consulter les offres en ligne sur www.pole-emploi.fr, puis se rapprocher des agences locales de Pôle Emploi dans les villes suivantes :

- Autun,
- Auxerre,
- Beaune,
- Chalon/Saône,
- Chenôve,
- Cosne/Loire,
- Mâcon,
- Tournus,

afin de compléter un formulaire également disponible sur pole-emploi.fr/region/bourgogne.

BOURGOGNE : UNE EXCELLENTE INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DE NIVEAU IV DES SECTEURS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

RÉUSSIR

Dans le cadre d'une enquête nationale menée chaque année depuis 2005 sur l'insertion des diplômés de niveau IV des domaines de l'animation et du sport d'une période donnée, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Bourgogne a mené une étude sur les diplômés entre le 1^{er} mai 2010 et le 30 avril 2011.

Les intéressés sont insérés professionnellement à 86 % au 1^{er} janvier 2012 et plus de 50 % d'entre eux ont un contrat à durée indéterminée. Leur temps de travail est légèrement inférieur aux 35 heures, temps moyen annuel de travail salarié à temps plein, puisqu'il est, en moyenne, tous secteurs confondus, de 31,6 heures par semaine.

Cependant, les diplômés insérés professionnellement ne le sont pas toujours dans le domaine d'exercice du diplôme obtenu : un diplômé du domaine du sport sur cinq occupe un emploi n'ayant aucune relation avec la formation suivie contre seulement un sur dix dans le domaine de l'animation.

Une prochaine étude permettra d'analyser les raisons pour lesquelles 20 % de diplômés dans le secteur du sport, quelques mois après leur sortie de formation, intègrent un secteur professionnel sans relation avec leur parcours. L'étude portera notamment sur deux points :

- les processus de sélection des stagiaires de la formation professionnelle dans le domaine du sport tant qualitativement que quantitativement sont-ils adéquats ?
- l'attractivité sur le long terme des emplois dans les différentes branches professionnelles de ce secteur est-elle suffisante ?

« Alternatives économiques » a publié une enquête sur l'insertion professionnelle des bacheliers à partir de l'enquête « Génération 2004 » du CEREQ (centre d'études et de recherches sur les qualifications). Cette analyse montre que 54% des titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique du tertiaire sont insérés professionnellement très rapidement après leur diplôme mais que moins d'un quart d'entre eux signaient un CDI en premier lieu. Ce n'est que 3 ans après que 55% d'entre eux en obtiennent un.

Toute l'étude est disponible sur : www.bourgogne.drjcs.gouv.fr

Logo of the Bourgogne region: **PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE**

En collaboration avec la DRJSCS de Bourgogne

Etude sur l'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV des secteurs du sport et de l'animation entre le 1^{er} mai 2010 et le 30 avril 2011

Etude réalisée par :

Pôle - Centre de ressources - DRJSCS de Bourgogne
10, boulevard Camot - BP 14 430 - 21 054 DIJON cedex
03 20 68 39 26 - anne.lhuissier@drjcs.gouv.fr

La procédure d'activité partielle (parfois appelée « chômage partiel ») représente une aide importante pour les entreprises en temps de crise, et un certain nombre d'aménagements ont été prévus pour faciliter sa mise en œuvre.

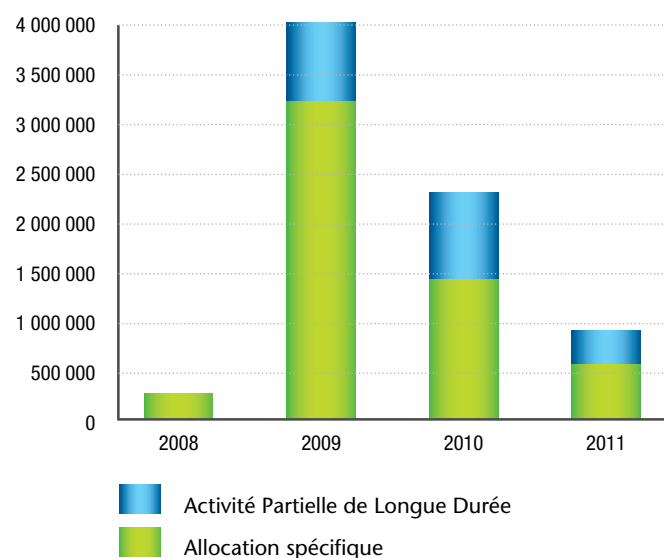
Désormais, un employeur peut recourir à l'allocation spécifique (AS) sans demander une autorisation préalable à l'administration, qui se prononce a posteriori au moment de la demande d'indemnisation. Les délais d'instruction de ces demandes sont raccourcis à 8 jours.

Le taux horaire de l'allocation spécifique progresse d'un euro supplémentaire passant à 4,84 euros par heure chômée dans les entreprises de moins de 250 salariés et à 4,33 euros dans les autres.

L'allocation partielle de longue durée (APLD) devient également plus attractive pour les employeurs. L'accord préalable de l'administration demeure requis mais la durée de conventionnement passe de 3 à 2 mois entraînant de facto une obligation pour l'entreprise de maintien dans l'emploi qui passe à 4 mois minimum, au lieu de 6 actuellement. Les possibilités de formation des salariés sont nettement améliorées. Désormais, tous les types de formation peuvent être engagés pendant les périodes d'activité partielle de longue durée et pendant ces formations le salarié perçoit 100% de sa rémunération nette de référence. Enfin, le financement de l'APLD est profondément remanié, celui-ci étant désormais totalement prise en charge par l'UNEDIC au taux unique de 2,90 euros par heure chômée, rendant les premières heures plus attractives.

Afin de renforcer la visibilité du dispositif un simulateur des aides a été mis à disposition des entreprises sur le portail emploi.gouv.fr.

En Bourgogne, le recours à l'activité partielle a culminé en 2009, au plus fort de la crise



Côte d'Or					
► Heures indemnisées	2008	2009	2010	2011	2012
Allocation spécifique	34 559	447 829	267 736	210 132	7 512
Activité Partielle de Longue durée	-	73 679	99 583	136 866	0

Nièvre					
► Heures indemnisées	2008	2009	2010	2011	2012
Allocation spécifique	53 127	420 382	198 142	81 770	12 796
Activité Partielle de Longue durée	-	112 395	164 368	52 260	0

Saône-et-Loire					
► Heures indemnisées	2008	2009	2010	2011	2012
Allocation spécifique	154 000	2 167 011	888 165	216 700	23 567
Activité Partielle de Longue durée	-	586 307	541 016	123 710	0

Yonne					
► Heures indemnisées	2008	2009	2010	2011	2012
Allocation spécifique	16 411	197 061	83 043	34 081	9 559
Activité Partielle de Longue durée	-	24 225	70 055	18 823	2 265

RECRUESCENCE DE LA GALE : L'ARS SE MOBILISE



Avec 76 signalements en 2011 contre 12 en 2010, l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne observe une recrudescence de la gale, notamment en collectivités où au moins 110 cas ont été enregistrés l'an dernier.

Cette hausse, qui n'est pas exclusive à la région, s'inscrit dans une tendance nationale confirmée par un récent rapport de l'Institut de veille sanitaire (InVS-Mars 2011).

Pour favoriser la prévention de cette parasitose communautaire bénigne mais très contagieuse, l'ARS a réuni début 2012 les acteurs concernés (dermatologues, médecins généralistes...) et les partenaires (assurance-maladie, DRJSCS, éducation nationale...) avec comme objectif d'établir un plan d'actions axé en particulier sur l'information des professionnels, des collectivités et du grand public.

Ce groupe technique régional de lutte contre la gale a notamment prévu d'éditer des documents destinés aux médecins et aux pharmaciens, (aide à la démarche diagnostique et à la conduite thérapeutique), aux patients (traitement), mais aussi aux établissements scolaires et médico-sociaux.

Plaquettes, affiches, BD... Ces supports seront disponibles à la rentrée 2012.

Parasite...

Due à un parasite qui se loge sous la peau, la gale se manifeste après deux à quatre semaines d'incubation, par des démangeaisons très intenses (doigts, poignets, aisselles...).

Pour assurer la guérison, le traitement repose sur une prise médicamenteuse et/ou un traitement local (badigeonnage, pulvérisation, crème...) du malade et des personnes ayant été en contact proche ; associé à la désinfection de l'environnement des personnes atteintes : textiles lavés à plus de 60 °C, pulvérisation d'antiparasitaires.

Les cessions des biens de l'Etat en Bourgogne répondent d'une part à la réorganisation et à l'évolution des services et des missions de l'Etat en région, d'autre part à une volonté d'amélioration du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents.

Les opérations sont réalisées en respectant les règles de transparence afin de préserver au mieux les intérêts patrimoniaux de l'Etat. Elles sont consultables sur le site internet du ministère du budget, permettant ainsi de donner toute visibilité aux opérateurs du marché, aux collectivités locales et aux fonctionnaires occupants.

Sous la responsabilité du préfet de région, les opérations de cession sont réalisées par les services départementaux de France-Domaine de la Direction générale des finances publiques après mise en concurrence, selon la procédure d'appel d'offre ou par adjudication. Les collectivités locales sont systématiquement sollicitées pour leur permettre d'exercer leur droit de priorité, notamment en vue de la réalisation de logements sociaux.

Les bâtiments en vente peuvent être de nature et de valeur très différentes selon leur localisation dans les quatre départements formant la région Bourgogne : des maisons forestières remises à l'Etat par l'ONF dans les zones rurales, des sites militaires rendus inutiles après les restructurations du ministère de la Défense, des immeubles de bureaux classiques datant des années 1970 pour lesquels les travaux de remise aux normes sont jugés trop onéreux pour l'Etat, ou encore des maisons et immeubles bourgeois situés au centre ville historique de Dijon.

Le plan pluriannuel des cessions prévoit, pour la période 2011/2013, environ une cinquantaine de cessions pour l'ensemble de la région. Cependant, ce nombre est susceptible d'évoluer en fonction des opportunités et de la progression des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) validés par le préfet de région.

**LE PATRIMOINE CACHÉ À L'HONNEUR POUR LA 29^{ÈME} ÉDITION
DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE**

La 29^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine se déroulera les 15 et 16 septembre 2012, sur la thématique du patrimoine caché.

Patrimoine souterrain, enfoui, militaire, dans les hauteurs mais aussi dans les coulisses de théâtre et les archives, la Bourgogne proposera un temps consacré à la (re-)découverte de ses richesses les plus secrètes...

Ces deux jours, devenus incontournables, seront placés sous le signe de la curiosité et de l'insolite !

En Bourgogne, en 2011, près de 900 sites s'étaient mobilisés autour de cette opération, dont 200 avaient ouvert leurs portes exceptionnellement.

Cette année, le programme sera disponible dans la presse quotidienne régionale, sur le site national www.journeesdupatrimoine.culture.fr et sur le site internet de la DRAC (www.bourgogne.culture.gouv.fr).

Une application smartphone sera également disponible.



La visite de l'hôtel Bouhier de Lantenay qui abrite la Préfecture de région : un succès chaque année renouvelé.



1^{er} JUILLET 2012,

CHAQUE CONDUCTEUR DOIT DISPOSER D'UN ÉTHYLOTEST DANS SON VÉHICULE

PRÉVENIR



*A la date du 1^{er} juillet 2012,
les automobilistes devront obligatoirement
avoir un éthylotest dans leur voiture.*

Publié le 1^{er} mars 2012, le décret explique que « tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, à l'exclusion des cyclomoteurs, doit justifier de la possession d'un éthylotest, non usagé, disponible immédiatement. L'éthylotest mentionné au premier alinéa respecte les conditions de validité, notamment la date de péremption, prévues par son fabricant. Il est revêtu d'une marque de certification ou d'un marquage du fabricant déclarant sa conformité à un modèle bénéficiant

d'une attestation de conformité aux normes dont les références sont publiées au Journal officiel de la République française. »

Chaque usager qui n'est pas en mesure de présenter cet éthylotest lors d'un contrôle de police s'expose à une amende de 11 euros. Cette sanction prendra effet le 1^{er} novembre 2012 afin de laisser le temps aux usagers de s'équiper. A noter que cet appareil est valable entre 18 et 24 mois, selon les marques, et par conséquent est à renouveler.



L'Etat en Bourgogne - N°28 - juin 2012
Consultable sur www.bourgogne.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Mailhos
Directeur de la rédaction : Arnaud Schaumasse
Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Rémi Barrier (SGAR – Fonds européens), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Sophie Bouland (DRJSCS), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Lauranneournault (ARS), Bernard Dufresne (DIRECCTE), Murielle Dumont (DDT), Fabien Grange (DREAL), Laurence Guillet (Rectorat), Michèle Guschmann (DDT), Laurence Ingargiola (Pôle Emploi), Ariane Lhuissier (DRJSCS), Alexis Monterrat (DDCS), Françoise Moret (DDPP), Patrick Thabard (SGAR), Chantal Thomas (DRFIP), Brigitte Vernier (INSEE), Yannick Veysseyre (DRAAF), Isabelle Voizenet (DIRECCTE).

Contribution à la rédaction des articles et crédits photos :

Rubrique « Arrivées, départs » : Emmanuelle François et Sophie Boyer (Préfecture Saône-et-Loire), Maylis Dessaut (Préfecture de la Nièvre), Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne).

Rubrique « Orienter » : Pauline Crépeau (DRAAF-SEFAR)

Composition : Digital Concept

ARRIVÉES, DÉPARTS...

EN BOURGOGNE

> **Claire LARMAND-CANITROT**, directrice régionale des douanes et droits indirects, succédera le 2 juillet à Pascal REGARD.

EN SÂONE-ET-LOIRE

> **Christian DUSSARRAT**, directeur de la DDT, a succédé le 1^{er} mai à Monique NOVAT.
> **Mme Rozenn CARAËS**, sous-préfète de Louhans, a succédé le 21 mai à Benjamin ALLA.

DANS LA NIÈVRE

> **Hubert GOGLINS**, directeur-adjoint à la direction départementale des territoires, a succédé le 1^{er} mars 2012 à Richard SIEBERT.

DANS L'YONNE

> **Hamel-Francis MEKACHERA**, sous-préfet de Sens, succédera le 2 juillet 2012 à Raymond YEDDOU.

EN CÔTE-D'OR

> **Evelyne GREUSARD**, directrice académique des services de l'éducation nationale, a succédé le 27 avril à Annaïck LOISEL.
> **Joël PICARD**, directeur territorial de Pôle Emploi, a succédé le 18 juin à Bruno VANDRISSE.
> **Olivier CURT**, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine, succédera le 1^{er} juillet à Jean-Michel MAROUZE.
> **Jean-Christophe BOERI**, Commandant la base aérienne 102, succédera le 10 juillet au Colonel Jean-Marc VIGILANT.